



Rubrique: Inscriptions au registre du commerce

Sous-rubrique: Mutation

Date de publication: SHAB 02.08.2023

Numéro de publication: HR02-1005808333

Entité de publication

Bundesamt für Justiz (BJ), Eidgenössisches Amt für das Handelsregister, Bundesrain 20, 3003 Bern

Mutation Thomas de la Rue A.G., Fribourg

Thomas de la Rue A.G.
c/o Cédric Page
Hartmann Dreyer
Boulevard de Pérolles 7
1700 Fribourg

Thomas de la Rue A.G., à Fribourg, CHE-103.666.348 (FOSC du 06.01.2023, p. 0/1005645745). Statuts modifiés le 24.07.2023. Nouveau but: la société a pour but la participation à des entreprises industrielles, commerciales et financières en Suisse et à l'étranger, notamment dans le domaine de la sécurité, de l'impression, du traitement d'espèces aussi que des systèmes de paiement et des industries connexes. La société peut fonder elle-même de pareilles entreprises ou participer à des entreprises déjà existantes, les financer et en favoriser le développement. La société peut faire toutes opérations qui, de l'avis de son administration, sont favorables à son but ou utiles au placement de ses disponibilités. La société peut constituer des succursales et des filiales en Suisse et à l'étranger. La société peut directement ou indirectement fournir des fonds à ses filiales directes ou indirectes et à des tiers, y compris à ses actionnaires directs ou indirects et à leurs filiales directes ou indirectes, fournir tout type de sécurité pour ses propres engagements et les engagements des autres sociétés (y compris les actionnaires directs ou indirects de la société ou les sociétés dont ces actionnaires sont des actionnaires directs ou indirects), y compris des gages ou des transferts fiduciaires ou des cessions fiduciaires d'actifs de la société, ou fournir des garanties, contracter des titres, ou sécuriser ou garantir de toute autre manière les engagements de la société ou de ces autres sociétés, que ce soit à titre onéreux ou non. En outre, la société peut opérer un équilibrage des liquidités/une concentration des liquidités nettes (cash pooling) avec les sociétés susmentionnées, ou participer à ce cash pooling, y compris à l'équilibrage périodique du compte (balancing). La société peut également faire cela sans contrepartie, à des conditions préférentielles, sans intérêt, à l'exclusion de la recherche du profit de la société et en prenant des risques groupés. La société peut exercer toutes les activités commerciales, financières et autres aptes à favoriser son but ou en rapport avec ce dernier. La clause statutaire de restriction de transmissibilité des actions est abrogée.

Registre journalier no 5074 du 27.07.2023

Précédente publication dans la FOSC: no 4, Date: 06.01.2023

Point de contact: Registre du commerce du Canton de Fribourg